



Copropriété responsabilités ?

Par **titine30**, le **28/03/2008** à **19:26**

j'essaie de trouver des arguments concernant la fermeture de notre résidence qui actuellement est prise "d'assaut" très souvent par de jeunes voyous ou des jeunes pas forcément méchants de cités voisines mais très turbulents .. rndonc je voulais savoir au point de vue juridique si par exemple un de ces enfants montait aux arbres fruitiers de la résidence et tombait et se blessaient qui est responsable à partir du moment où ça se passe sur la copropriété ? et au cas où il y ait une agression qui tourne mal (ce que je ne souhaite pas bien sûr !) et un blessé la responsabilité de la copropriété peut elle être engagée à partir du moment où ces faits seraient causés par des tiers à la dite propriété ? rnmerci de me dire si la responsabilité de la copropriété peut être engagée et si oui de me faire part des textes de loi (avec n° de textes de loi etc ..) ? merci d'avance;)rnrnmalheureusement certaines personnes étant fermée à cet objectif qui nous ramènerait un peu de tranquillité au sein de nos propres murs et dans nos vies nous sommes obligés de chercher de tels arguments s'ils existent pour pouvoir appuyer notre requête vu que la situation dans le quartier s'aggrave de jours en jours et que nous sommes la seule résidence encore non "baricadée" du quartier !! rnrnmerci de vos éclairages